

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

Séance publique du 4 octobre 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal de la ville de DONZY s'est réuni en mairie, salle du Conseil Municipal, le mardi 4 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JACOB, maire.

Présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, HENNO Inès, Henri Aurélie, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, SALVARANI Marie-Noëlle, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, KLEINPETER Jean-Pierre, MATHIEU Benoit, PHILY Alain, RICARD Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LORTHIOIR Jean-Pierre à M. BLANCHARD Roger

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Votants : 19 (1 procuration)

Ouverture de la séance : 19h30

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes en Donziais,
- Décision modificative,
- Label « Station Verte »,
- Frais de mission dans le cadre des régies,
- Questions diverses.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu et le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu et le procès-verbal de la séance précédente ont été adoptés à l'unanimité.

2016-038 - Modification des statuts de la Communauté de Communes (CDC) en Donziais

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a pris une décision de modification de ses statuts le 6 septembre 2016. En effet, au regard des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, les Communautés de Communes issues d'une fusion intervenue après la publication de cette loi doivent, dès leur création, exercer la totalité de la compétence assainissement si elles souhaitent la comptabiliser comme l'une de leurs compétences optionnelles.

Compte tenu de la nécessité pour la future Communauté de Communes, issue de la fusion des Communautés de Communes En Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain, d'étudier les modalités de gestion de la compétence assainissement dans sa globalité et à l'échelle du nouveau territoire, le conseil communautaire a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes En Donziais en transférant la

compétence assainissement (collectif et non collectif), inscrite, à ce jour, dans le bloc des compétences optionnelles vers le bloc des compétences facultatives,
Cette décision doit être confirmée par délibération des communes adhérentes.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces modifications de statuts. Il précise que cette modification n'est destinée qu'à gagner du temps en termes organisationnels au niveau de la fusion des Communautés de Communes.

Mme Marie-Hélène THILL demande à Monsieur le Maire quelles compétences facultatives de CDC en Donziais vont entrer dans le champ de compétences de la CDC fusionnée.

M. le Maire répond que ce sujet n'a pas encore été discuté.

La seule certitude est que la CDC fusionnée reprend en investissement la bibliothèque et la piscine. Cependant, leur fonctionnement n'a pas encore été abordé.

M. Benoît MATHIEU interroge M. le Maire sur la gestion de la voirie.

M. le Maire répond que cette question reste en suspens. Il précise que ce sujet fait débat car chaque commune souhaite gérer sa voirie comme il l'entend.

Le chantier actuel est de définir les routes d'intérêt communautaire qui ne sont pas classées en routes départementales.

Il estime qu'il faudra compter sur l'intelligence des personnes chargées de cette commission pour répartir judicieusement les travaux.

Sur cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entériner la décision de la CDC en Donziais quant à la modification de ses statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:
D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La modification des statuts de la CDC en Donziais est approuvée.

2016-039 - Décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur une nouvelle décision modificative, portant sur des ajustements comptables et des dépenses imprévues.

Il précise qu'une somme de 12 695,73 euros avait été prévue au budget, permettant de pallier les impondérables.

Il fait lecture des différentes écritures comptables faisant l'objet de la présente proposition de décision modificative et fait détail aux membres de l'assemblée des propositions de dépenses à imputer sur les dépenses imprévues.

Chapitre	Opération	Libellé		Débit	Crédit
2051		Concessions et droits similaires	<i>licences (nouvelles et renouvellements)</i>		1313,20
020		Dépenses imprévues		-1103,60	
2183		Informatique		-202,00	
2117		Bois et forêts	<i>travaux ONF création d'un chemin empierré</i>	-5870,40	
2113		Terrains aménagés autre que voirie	<i>travaux ONF création d'un chemin empierré</i>		5870,40
2135		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-3312,00	
020		Dépenses imprévues		-513,00	
2135	521	Jeux pour enfants square Gambetta			3924,00
2135		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-3312,00	
020		Dépenses imprévues		-96,60	
2135	523	Toilettes école maternelle			3408,60
2152		Installations de voirie		-10000,00	
020		Dépenses imprévues		-2600,00	
2152	524	Panneau d'information			12600,00
21783		Matériel de bureau et informatique recus au titre d'une mise à disposition		-9964,00	
2183		Matériel de bureau et informatique			5214,00
2183	516	Matériel de bureau et informatique mairie			4750,00
21784		Mobilier recu au titre d'une mise à disposition		-6526,00	
2184		Mobilier			6526,00
2188		Autres immobilisations corporelles	<i>Aspirateur eau/poussières école maternelle</i>		549,00
020		Dépenses imprévues		-549,00	
2313		Constructions		-9744,00	
2313	518	Démolition maison à la Bretonnière			9744,00
2031		Études		-20000,00	
2031	520	Études ancienne boucherie/immeuble Foujanet			20000,00
2135	525	Réparation de la toiture du presbytère			3528,60
020		Dépenses imprévues		-3528,60	

M. le Maire fait part d'actes d'incivilité sur les jeux installés square Gambetta, notamment de par la présence d'adultes sur ces jeux destinés aux enfants.

Il signale également l'état déplorable des toilettes publiques régulièrement vandalisées. Il explique qu'une étude est en cours pour la pose d'un système sécurisé de fermeture de la porte.

M. Alain PHILY fait part de l'impossibilité d'accéder au troisième local fermé mis à disposition du club de foot, dont on ne retrouve pas la clé.

Il demande que les locaux 4 et 5 soient nettoyés.

Mme Aurélie HENRI demande si des travaux sur les toilettes de l'école primaire vont être entrepris. Elle déplore que ceux-ci ne soient pas chauffés. Elle évoque également la question de la vétusté des fenêtres des classes.

M. le Maire répond qu'il n'est pas prévu d'installer le chauffage dans les toilettes de cette école et indique que le changement des fenêtres côté rue sera proposé en programmation sur le budget 2017.

Mme Christine ROY indique que la priorité sera donnée sur la grande fenêtre, particulièrement dégradée.

M. Roger BLANCHARD signale que la commune est à la recherche de subventions pour financer au mieux ces travaux.

M. Alain PHILY signale que les tribunes du basket est un foyer de délinquance et demande à ce que celles-ci soient détruites, n'ayant plus d'usage. Il indique que les abords du stade souffrent d'un manque d'entretien et signale le problème récurrent de déjections canines sur ce site.

M. le Maire répond que tous ces points seront abordés à la prochaine réunion des adjoints, qui aura lieu ce jeudi.

M. Marie-Hélène THILL fait part de la nécessité de débarrasser le Nohain des nombreux branchages tombés dans la rivière lors des fortes pluies de juin.

Elle signale par ailleurs que l'étang de l'Éminence est infesté de ragondins.

M. le Maire répond qu'il appartient aux propriétaires de cet étang privé de traiter ce problème.

M. Roger BLANCHARD ajoute qu'il existe des possibilités de piégeage sur les berges, mais qu'il n'est pas possible d'intervenir dans les propriétés privées.

Monsieur le Maire propose de revenir à la décision d'approbation de la décision modificative et invite les membres à délibérer.

Les membres du Conseil, oui cet exposé,

- APPROUVENT la décision modificative,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder à toute formalité administrative correspondante.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative est approuvée.

2016-040 – Attribution de la subvention pour le Comice agricole 2017

Dans les questions d'ordre budgétaire, Monsieur le Maire expose qu'une subvention de 4 500 euros a été prévue au bénéfice du Comice du Donziais lors du vote du budget communal, mais n'a pas fait l'objet d'une décision d'attribution par délibération.

Il demande aux membres de se prononcer sur l'attribution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 4 500 euros au Comice du Donziais, aux fins de préparation des festivités de 2017.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Une subvention de 4500 euros est attribuée au Comice du Donziais aux fins d'organisation du Comice Agricole 2017.

2016-041 - Label « Station Verte »

M. le Maire expose que la commune de Donzy est titulaire du label touristique « Station Verte » depuis quelques années. Premier label d'écotourisme en France, la Charte qualité des Stations Vertes comporte 10 points qui engagent fortement la commune.

Monsieur le Maire fait l'exposé de ces engagements.

Il précise qu'il convient de s'interroger sur l'opportunité de conserver ce label, compte-tenu qu'à ce jour, la commune ne s'appuie pas la charte de qualité pour mener à bien les actions qu'elle entreprend.

Mme Marie-Hélène THILL s'interroge sur l'interaction des actions à conduire par la commune au titre de ce label avec le développement touristique dont la nouvelle communauté de communes aura la charge.

Mme Aurélie HENRI se dit favorable au maintien de ce label sur la commune car il jouit d'une image positive. Elle précise cependant qu'il faut faire vivre cette charte.

M. le Maire suggère que la commission chargée de la question du tourisme engage une réflexion visant à donner une trame cohérente entre le label et son programme d'actions.

Il demande aux membres de se positionner sur le maintien du label sur la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des voix, de conserver le label "Station Verte".

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Le label touristique « Station Verte » est maintenu sur la commune.

2016-042 - Frais de mission dans le cadre des régies

M. le Maire expose que consécutivement à la fermeture Trésorerie de Donzy transférée à Cosne sur Loire, il a été nécessaire de réorganiser en urgence les régies tenues par les employés communaux.

M. Jean-Maurice BARJOT a été désigné régisseur mandataire pour toutes les régies.

A ce titre, il a été chargé de contrôler toutes les recettes et de les déposer à la Trésorerie de Cosne sur Loire.

Le mandat spécial qui lui a été conféré engendre des frais, dont il convient de l'indemniser.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'indemniser Monsieur Jean-Maurice BARJOT de tous les frais inhérents à cette mission de régisseur mandataire, chargé du transport des fonds issus des recettes des régies municipales et de leur dépôt à la Trésorerie de Cosne sur Loire.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident d'indemniser à titre rétroactif Monsieur Jean-Maurice BARJOT de tous les frais engendrés par l'exercice de sa mission de régisseur mandataire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les frais engagés par Monsieur Jean-Maurice BARJOT dans la cadre de sa mission de régisseur mandataire donneront lieu à indemnisation.

Questions diverses

- Demande d'annulation de dette

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'annulation des titres émis sur le budget principal des exercices 2010 et 2011. Il précise qu'une ordonnance du Tribunal d'Instance n° 35-15-000164 en date du 15 septembre 2015 a signifié l'effacement de toutes les dettes la personne intéressée, au terme d'une procédure de surendettement.

Certaines créances étant pour partie payées, le reliquat des sommes dues s'élève à 116,08 euros.

- Remerciements

M. le Maire signale avoir reçu les remerciements des centres sociaux de Saint Amand en Puisaye et de Donzy pour la gratuité appliquée au séjour au camping et à la fréquentation de la piscine.

Il explique ce choix de gratuité par le fait que ces organismes vivent principalement des subventions publiques et que leur occupation n'augmente pas le coût global de fonctionnement des structures de loisirs.

- Maison des Services au Public (MSAP)

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la MSAP est ouverte et fonctionne. Il précise que le service des impôts assurera des permanences aux moments clés.

Il indique qu'une inauguration officielle aura lieu en présence de Monsieur le Préfet et invite les membres à aller visiter les locaux. Il termine en indiquant qu'il attend cette inauguration pour lancer une campagne de communication sur les services que peut offrir la MSAP ;

- Fermeture d'agence bancaire

M. le Maire indique que le Directeur de la Caisse d'Épargne a été reçu en mairie.

Ce dernier a annoncé la fermeture de l'agence de Donzy, invoquant des problèmes de mise aux normes de celle-ci, trop coûteuse au regard de sa fréquentation. Elle souffre en effet de problème d'accessibilité et de sécurité (agence tenue par une seule personne, caisse non sécurisée).

M. le Maire signale que la présence bancaire reste néanmoins importante au regard de la taille de la commune.

- Comice agricole 2017

M. Jean-Maurice BARJOT, président du comice, demande aux membres de l'assemblée de s'organiser pour réaliser un char à cette occasion.

M. Patrice RICARD demande si l'accord du Préfet a été obtenu pour l'organisation de la manifestation.

M. Jean-Maurice BARJOT répond qu'il s'agit d'un accord de principe, la préfecture motivera son avis définitif au regard des événements du moment.

- Projet de construction du nouvel Intermarché

M. le Maire fait le point sur les tractations en cours et sur l'aménagement du rond-point.

- Église Saint-Caradeuc

M. le Maire rappelle que les études sont en cours. Les travaux devront sans doute faire l'objet d'une programmation pluriannuelle, compte-tenu de leur ampleur.

- Jour de marché à Donzy

M. Patrice RICARD interpelle M. le Maire à propos du jour officiel de marché sur la commune. Il constate à ce titre que des vendeurs s'installent sur la place à différents jours de la semaine.

M. le Maire lui répond que selon lui, le jour officiel du marché est fixé le samedi mais que cette question ne relève pas de sa compétence, puisque l'organisation du marché dépend du Comité des Foires.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent aborder de nouveaux sujets.

Plus personne ne demandant la parole et tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, M. le Maire a levé la séance.

Fin de séance : 21h30